



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.1

**Numéro de la demande :** 2010-1294  
**Demande :** B.2.1 – Propriétés chimiques nouvelles ou modifiées d'une préparation commerciale ou d'un concentré de fabrication – garantie  
**Produit :** Chlorateur à l'eau salée pour spas Onzen II  
**Numéro d'homologation :** 30130  
**Matière active (m. a.) :** Appareil, aucune garantie requise  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2059761

### Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer le chlorateur à l'eau salée pour spas Onzen II, un dispositif qui produit du chlore destiné à être utilisé dans des spas chauds ou froids ainsi que dans des spas de nage et dans des piscines.

### Évaluations sanitaires

Le chlore est utilisé depuis longtemps comme agent antimicrobien dans les piscines et les spas. Les concentrations cibles de chlore sont les mêmes que celles liées aux produits actuellement homologués pour ce profil d'utilisation. Par conséquent, aucune donnée sur la toxicité n'est exigée.

Une évaluation sanitaire a été effectuée pour l'homologation d'un nouveau dispositif commercial à usage domestique, le chlorateur à l'eau salée pour spas Onzen II qui produit du chlore et du brome pour la désinfection des spas. L'exposition au chlore et au brome (3 à 5 ppm) produits par le dispositif correspond aux normes fixées pour ce profil d'emploi (Directive sur l'homologation 93-05) et n'entraîne pas une exposition accrue par rapport à des produits homologués similaires.

L'exposition au chlore produit par le dispositif correspond aux normes fixées pour ce profil d'emploi et n'entraîne pas une exposition accrue par rapport à des produits homologués similaires.

## Évaluation de la valeur

Des données sur l'efficacité provenant d'un essai effectué en triple en laboratoire ont été soumises pour confirmer la quantité quotidienne de chlore résiduel libre (CRL) produite par le chlorateur à l'eau salée pour spas Onzen II. Le dispositif peut produire une quantité maximale de 73 grammes de CRL par jour et le volume maximal d'eau de spa pouvant être traité par un chlorateur à l'eau salée pour spas Onzen II est de 6500 L. Par conséquent, l'utilisation du chlorateur à l'eau salée pour spas Onzen II dans des spas entreposables et résidentiels est acceptable.

## Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a passé en revue les renseignements fournis pour appuyer le chlorateur à l'eau salée pour spas Onzen II. Elle a conclu de son examen que l'homologation complète du chlorateur à l'eau salée pour spas Onzen II était acceptable.

## References

<b>PMRA Document Number</b>	<b>Reference</b>
1891925	2010, Onzen II chlorine production trials, DACO: 10.2.3.2,2.16
1891927	Paul Saunier, 2009, Letter of electrical safety, DACO: 10.6 CBI

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.